

POUR UNE **PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE**
DU CONSEIL **DE L'UNION EUROPEENNE**
EN FAVEUR DE LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DÉCEMBRE 2021

COORDINATION SUD EST LA PLATE-FORME NATIONALE DES ONG FRANÇAISES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (OSI)

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Ces ONG mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, à l'international comme en France, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Europe de Coordination SUD : rassemble les ONG membres menant des actions de plaidoyer sur des enjeux européens de solidarité internationale, et les représentants et représentantes de Coordination SUD auprès de CONCORD.

Contact : Nicolas Paris

paris@coordinationsud.org

Le projet "Vers une Europe ouverte, plus juste et durable" (EUPP) ", mis en place durant la présidence française au conseil de l'Union Européenne (PFUE), de janvier à juin 2022, a pour but de mener plusieurs actions afin d'améliorer la compréhension des ONG françaises du rôle et à la place de l'Union européenne en matière de solidarité internationale. Ces activités s'articuleront autour d'actions de partage de connaissances entre ONG sur les questions européennes et de solidarité, ainsi qu'autour d'espaces de plaidoyer à l'occasion de conférences et de rendez-vous institutionnels, afin de promouvoir une Europe ouverte, juste et durable dans le monde.

Contact : Liza Gatineau Radelli

gatineau@coordinationsud.org

À l'heure où les besoins de solidarité internationale explosent du fait de crises multiples dont la plupart rendent compte de nos interdépendances mondiales, la France présidera, de janvier à juin 2022, le Conseil de l'Union européenne.

Coordination SUD et ses 176 organisations membres actives dans l'action humanitaire, le développement et la solidarité internationale ont décidé de se mobiliser. Cette note de position, qui reflète également l'engagement accru du collectif dans la dimension européenne, proposent **neuf priorités essentielles** pour faire de cette séquence un moment privilégié **pour placer la solidarité internationale au cœur de l'agenda de l'Union européenne.**

9 priorités essentielles [...] pour placer la solidarité internationale au cœur de l'agenda de l'Union Européenne

Pour la France, cette présidence est aussi une réelle opportunité pour incarner un rôle de leader sur les sujets de solidarité internationale au niveau européen et contribuer ainsi, à tout le moins dans cette dimension, à ré-enchanter le projet européen aux yeux de ses citoyennes et citoyens. Les priorités présentées dans cette note peuvent aussi donner l'occasion au gouvernement français de montrer qu'au-delà de « la relance, la puissance et l'appartenance » telles qu'affirmées comme mots-clés de cette présidence lors du Conseil des ministres du 4 novembre 2021¹, ces notions peuvent rimer avec partenariats équitables, égalité de genre, agro-écologie ou encore protection des droits humains, et particulièrement avec la solidarité internationale.

Coordination SUD suivra attentivement les grandes orientations et les priorités retenues par la France au sein de l'Union européenne, ainsi que les efforts entrepris pour permettre le dialogue de la société civile avec les instances de l'Union européenne. Notre collectif mettra tout en œuvre pour que la solidarité internationale soit réellement bien placée au cœur du projet européen d'aujourd'hui et de demain.



Olivier Bruyeron,
Président de Coordination SUD

¹ Elysée, Compte-rendu du Conseil des ministres, 4 novembre 2021.

Dans une communication sur la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) présentée le 4 novembre 2021, Clément Beaune et Jean-Yves Le Drian rappelaient qu'« **il y a aujourd'hui une aspiration à une Europe plus solidaire** ».



Le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 est entré en vigueur le 14 juin 2021. L'Europe de la solidarité internationale, se retrouve avec une marge de manœuvre réduite pour être à la hauteur de l'Agenda 2030 et des crises liées à la pandémie de Covid-19. Seuls 9,2 % du CFP sont dédiés à l'action extérieure (contre 11,6 % pour le précédent), alors même que les besoins des populations des pays hors Union européenne ont explosé avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

De janvier à juin 2022, la France présidera le Conseil de l'Union européenne. Dans un contexte de crise, le leadership de la France dans le domaine de la solidarité internationale sera crucial. Une action forte et déterminée lui permettrait de placer la solidarité au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne. En outre, une collaboration importante avec les deux partenaires de la France dans **le trio de Présidences à venir – la République Tchèque et la Suède** – permettrait de donner une orientation véritablement durable à la politique étrangère de l'Union en faveur de l'Agenda 2030, aujourd'hui qui en est à son sixième anniversaire.

Coordination SUD, la plateforme des ONG françaises d'action humanitaire, de développement et de solidarité internationale, se mobilise dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. La pandémie de covid-19 invite à interroger la place accordée à la solidarité internationale dans la politique européenne, face à la mise en exergue des interdépendances sociales, sanitaires, climatiques, etc.

Faisant suite aux négociations sur le nouvel instrument d'action extérieure, la mobilisation de Coordination SUD portera sur la promotion des organisations de la société civile, de leur apport, de leur plus-value et de leur impact en termes de développement.

Notre collectif, fort de la représentation de 176 ONG, souhaite que la France porte une voix forte pour l'Europe de la solidarité internationale et mette en avant 9 priorités. L'action de Coordination SUD à l'occasion de PFUE est de placer la solidarité internationale au cœur de l'agenda de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, et surtout de montrer que la solidarité internationale, et les solidarités dans toute leur forme d'expression, sont la seule solution durable, pertinente et effective aux maux et inégalités que connaissent nos sociétés contemporaines.





FAVORISER LE DROIT D'INITIATIVE DES ORGANISATIONS DE SOCIÉTÉ CIVILE ET LES BESOINS DES POPULATIONS CONCERNÉES

Les appels à projets définissent trop souvent un cadre déjà très précis d'intervention, en réponse à des enjeux de plus en plus politiques (relations avec les pays partenaires, vision sécuritaire des migrations, etc.) ne laissant pas la possibilité aux organisations de la société civile (OSC) de valoriser leurs propres objectifs, en adéquation avec les besoins des populations. Ainsi les financements soutenant les initiatives propres des OSC représentent une part infinitésimale (0,7%) de l'ensemble des financements les concernant.

DEMANDES

- ▶ **Promouvoir le droit d'initiative des OSC dans les appels à projets européens, permettant à celles-ci de faire état de leurs propres projets et initiatives s'appuyant sur des besoins identifiés à leur niveau.**
- ▶ **Promouvoir la participation des personnes destinataires de l'aide par un dialogue politique global et régulièrement évalué avec les pays partenaires auxquels sont associées les représentantes et représentants des sociétés civiles dans toutes leurs diversités dont les femmes, l'enfance et les jeunes, les personnes en situation de pauvreté et les plus vulnérables.**
- ▶ **Garantir la pérennité des mécanismes de concertation entre l'UE et sa société civile, quand ils existent et les mettre en place là où ils n'existent pas.**



PERMETTRE L'ACCÈS AU FINANCEMENT AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

De nombreuses structures de moyenne, petite et très petite taille rencontrent d'importantes difficultés pour accéder aux financements européens. Les enveloppes des appels à projet sont de plus en plus élevées – elles sont passées de 1 031 millions d'euros pour 1 641 contrats en 2011, à 1 966 millions pour 1 006 contrats en 2016 – s'adressant avant tout à de grandes structures ou à des réseaux internationaux.

Pourtant, les petites et moyennes organisations présentent souvent des avantages qui facilitent la mise en œuvre des projets, comme une grande flexibilité et réactivité. Parce qu'elles sont ancrées au plus près des populations, notamment les plus marginalisées, leurs actions locales permettent de compléter au mieux les actions de grande envergure. De plus, la place accrue des aspects administratifs dans la gestion des contrats européens se heurte à une réalité complexe pour les organisations de la société civile. Les frais de gestion sont limités à 7 % dans ces contrats, ce qui est sans commune mesure avec les coûts liés à la gestion d'un projet européen et des nouvelles exigences (par exemple, modalités de lutte contre le terrorisme, audits de plus en plus complexes, etc.).

DEMANDES

- ▶ **Maintenir les financements et dispositifs ad-hoc pour des initiatives de petite et moyenne taille, portées par des OSC européennes et leurs organisations des pays partenaires, dont l'impact est amplement comparable à celui de plus grandes opérations.**
- ▶ **Permettre le financement de projets de petites et moyennes tailles en diminuant les seuils des appels à projets.**
- ▶ **Simplifier les procédures afin de limiter leur complexité et leur dimension chronophage.**



AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'ACTION DES ORGANISATIONS DE SOCIÉTÉ CIVILE DE DÉVELOPPEMENT

Les mesures restrictives définies par l'Union Européenne dans le cadre des financements des actions de développement des OSC impliquent de nombreuses exigences pouvant être contraires à leur principe d'actions, tout particulièrement au principe de non-discrimination des bénéficiaires finaux et finales. Elles renforcent par ailleurs le poids des contraintes administratives des projets, de plus en plus chronophages.

DEMANDES

- **Elargir les dérogations définies dans le cadre des actions humanitaires aux actions de développement pour ce qui relève de la nécessité de criblage des bénéficiaires finaux et finales des projets sur les listes de sanctions.**
- **S'appuyer sur les bonnes pratiques déjà existantes au niveau des OSC en matière de contrôle de gestion pour éviter l'ajout d'exigences supplémentaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.**



PROTÉGER L'ESPACE ET LE PERSONNEL HUMANITAIRE

L'amplification des besoins humanitaires globaux, le rétrécissement inédit de l'espace humanitaire et les attaques croissantes à l'encontre des organisations humanitaires nécessitent, comme l'a rappelé le Président Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale humanitaire (CNH) en décembre 2020, de reconstruire l'engagement français et européen à l'international sur la protection de l'espace et des personnels humanitaires.

La France, aux côtés de ses partenaires européens, et afin de poursuivre le travail enclenché par la présidence allemande, doit saisir l'occasion de sa présidence pour accentuer l'engagement et le leadership de l'Union européenne pour lever les contraintes grandissantes affectant l'action humanitaire, ainsi que pour la promotion et l'application du droit international humanitaire. Cela doit passer par une action renforcée au niveau multilatéral et dans les pays en crises, afin d'améliorer la protection des populations civiles, des personnels humanitaires et des défenseurs et défenseuses des droits humains, et de soutenir l'accès à l'espace humanitaire et sa préservation, contre l'impact des régimes de sanction et des mesures contre le terrorisme.

DEMANDES

➤ **Assurer une prise d'engagement ferme de l'UE et de ses partenaires sur la protection de l'espace humanitaire. Cela implique d'assurer :**

- Des exemptions humanitaires dans les mécanismes de sanction ;
- Un mécanisme facilitant les transferts bancaires dans les pays sous sanction ;
- Le renforcement des mesures de protection des populations civiles et des personnels humanitaires et de développement au niveau multilatéral et dans les pays partenaires.

➤ **Simplifier les procédures de financements et réduire les contraintes administratives pour les acteurs et actrices humanitaires, favorisant ainsi des réponses humanitaires efficaces mises en œuvre notamment par les acteurs et actrices des pays partenaires.**



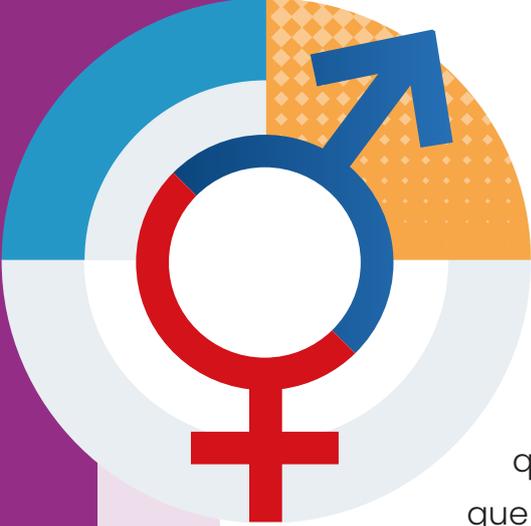
AMÉLIORER LES PARTENARIATS UNION AFRICAINE – UNION EUROPÉENNE ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2020, qui devait être celle du renouvellement de l'approche partenariale de l'Union européenne avec les pays tiers, notamment africains (cadre post-Cotonou, nouvelle stratégie UE-Afrique), a vu son agenda bouleversé par la pandémie de covid-19. Beaucoup d'événements-clés ont été reportés, notamment le sommet UA-UE, qui devrait maintenant avoir lieu à Bruxelles en février 2022.

Capitalisant sur cette base, la présidence française du conseil de l'UE sera l'occasion d'organiser en amont et en suivi de ce sommet d'autres événements avec les pays africains, pour sortir de la logique bailleurs-bénéficiaires et pour co-construire des relations plus égalitaires.

DEMANDES

- ▶ **Profiter de la tenue du Sommet UA-UE pour jeter les bases d'une nouvelle stratégie conjointe sur des sujets tels que la lutte contre les changements climatiques, la création d'emplois verts, la protection sociale, le commerce, la lutte contre le covid-19 et la préparation aux futures pandémies.**
- ▶ **Organiser des événements avec les pays africains sur la politique partenariale de l'UE, insistant sur l'alignement de l'aide européenne avec les priorités nationales des pays tiers en matière de développement durable, l'alignement des instruments financiers de l'aide avec les objectifs de développement durable, et l'engagement de dédier 0,7 % du revenu national brut cumulé de l'UE à l'aide publique au développement.**



METTRE L'ÉGALITÉ DE GENRE AU PREMIER PLAN

L'UE est de plus en plus divisée sur les enjeux de genre, avec d'un côté des Etats rétrogrades en matière de droits des femmes, des filles, et des personnes LGBTQIA+ qui n'hésitent pas à obstruer les propositions concrètes tel que le Plan d'action genre de l'Union européenne (GAP III) ou encore la ratification de la Convention d'Istanbul. De l'autre côté, divers Etats européens et la Commission européenne se sont positionnés en tant que leaders sur les enjeux du genre.

Deux des quatre Etats dans le monde revendiquant mener une diplomatie féministe partageront le trio de présidence : la France et la Suède. La présidence européenne du conseil de l'UE est une opportunité majeure pour la France d'être exemplaire dans le portage de sa « diplomatie féministe », et de mettre en œuvre les engagements pris dans la récente loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM). La France doit donc faire de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons une des priorités de sa présidence, inscrite dans son programme, et l'incarner grâce à une série de mesures fortes qui portent haut et fort les enjeux de genre à l'agenda européen.

DEMANDES

- ▶ **Faire de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons une priorité transversale et spécifique de la présidence française du Conseil de l'UE.**
- ▶ **Mettre en œuvre pour que l'aide publique au développement de l'UE et sa politique extérieure soient à la hauteur d'une diplomatie féministe, en mettant pleinement en œuvre le GAP III et en consultant et impliquant systématiquement les OSC féministes des pays de l'UE, des pays partenaires et les organisations de jeunes dans l'élaboration de toute nouvelle stratégie européenne sous PFUE.**
- ▶ **Promouvoir une approche genre et jeunesse à tous les niveaux et de façon transversale pendant la PFUE en s'assurant notamment que tous les sommets sous présidence française, tel que le sommet Union africaine (UA) – Union européenne (UE) ou le Sommet humanitaire européen, incluent de façon transversale le genre et la jeunesse dans leurs agendas et résultats.**



DÉCOUPLER LA MIGRATION À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis la fin des années 2000, de plus en plus d'États membres, dont la France, choisissent de conditionner leur aide aux pays en développement à une coopération pour le contrôle des migrations et des frontières. En outre, le Cadre Financier Pluriannuel s'est doté pour la première fois d'une rubrique dédiée aux migrations et à la gestion des frontières à l'intérieur de l'Union européenne.

Coordination SUD s'est toujours fermement opposée à un ciblage de l'APD sur les migrations selon la définition de l'UE, dans la mesure où l'UE rechercherait davantage un contrôle des mobilités qu'une réduction des inégalités. Et ce d'autant plus que le développement n'a pas d'impact sur la réduction des migrations à court et moyen termes, bien au contraire, l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées leur fournit la possibilité de plus de mobilité. A travers ce ciblage conséquent sur les migrations, l'UE détourne l'APD des besoins réels des populations vulnérables.

DEMANDES

- **Découpler définitivement politique de développement et politique migratoire. Si la politique de développement devait servir un objectif en matière de migrations, ce serait de contribuer à créer les conditions pour que toute personne puisse, en toute connaissance et en toute sécurité, faire le libre choix de quitter, ou non, son pays.**
- **L'aide financière accordée aux pays voisins de l'UE doit respecter la réglementation internationale des droits de humains et en particulier les droits et libertés des personnes migrantes.**



TRANSFORMER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Les systèmes agricoles et alimentaires sont aujourd'hui dans l'incapacité de nourrir la population mondiale en quantité, qualité et diversité de produits, et de faire face aux crises climatiques, sociales, économiques et sanitaires. Un constat qui s'est vérifié et renforcé avec la pandémie de covid-19, qui a fait exploser les chiffres de l'insécurité alimentaire. Trois milliards de personnes ne peuvent pas s'offrir un régime alimentaire sain et jusqu'à 811 millions de personnes souffrent de la faim, un chiffre en augmentation depuis 2014.

La France se doit d'utiliser la présidence du Conseil de l'UE pour s'attaquer aux causes profondes de la faim et promouvoir une transformation profonde des systèmes agricoles et alimentaires afin de les rendre durables, résilients et justes.

DEMANDES

- **Mettre l'agroécologie au cœur de la future stratégie Afrique-UE.**
- **Prioriser la production et la consommation locale qui favorisent la création d'emplois locaux, garantissent des prix justes pour les producteurs et productrices et les consommateurs et les consommatrices, réduisent la dépendance des pays aux importations et leur vulnérabilité face aux variations des prix internationaux et soutiennent les petits producteurs et productrices alimentaires.**



AMÉLIORER L'ACCÈS MONDIAL À LA SANTÉ

La pandémie de Covid-19 a démontré la nécessité de repenser la stratégie européenne en termes de santé mondiale. La France a historiquement été un pays moteur en termes de santé mondiale. Le Forum de Paris pour la Paix a d'ailleurs été l'occasion de lancer le conseil d'experts de haut niveau One Health/Une seule santé en 2020. En 2021, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que l'Agence française de développement ont engagé les révisions de leurs propres stratégies en matière de santé.

DEMANDES

► **Impulser la révision du cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé mondiale, notamment sur :**

- La préparation et la réponse aux pandémies ;
- Le renforcement des systèmes de santé publics, notamment des soins primaires ;
- La couverture de santé universelle ;
- La santé sexuelle et reproductive, en particulier celle des jeunes ;
- L'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.

► **Pousser l'Union européenne à s'engager en faveur de l'accès effectif de toutes et tous aux produits de santé et à contribuer aux travaux internationaux sur l'évolution des règles encadrant la propriété intellectuelle en matière d'outils de lutte contre les menaces sanitaires.**



Le projet « Vers une Europe ouverte, juste et durable dans le monde – Troisième trio Projet Présidences » est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par CONCORD Suède et Coordination SUD, la plateforme des ONG françaises de solidarité internationale.

Rassembler & agir **pour la solidarité internationale**

COORDINATION SUD

14 passage Dubail · 75010 Paris

Tél. : 01 44 72 93 72

www.coordinationsud.org



Cette note est une version abrégée d'un document détaillé.
Retrouvez le document intégral en suivant ce lien :

<https://bit.ly/31gSc6V>